



**20^e Conférence annuelle du loisir municipal
Laval, du 2 au 4 octobre 2019**

**Appel de présentations
pour les mercredi 2 et jeudi 3 octobre 2019**

Thème : « Ensemble, tout est possible! »

But des présentations

Permettre à des municipalités, des organismes, des groupes ou des professionnels de présenter aux travailleurs du loisir municipal des expériences pratiques exemplaires en matière de culture, de sport, de plein air, de loisir ou de développement communautaire ou encore des connaissances utiles susceptibles de développer les compétences de ces travailleurs.

Si vous avez déposé un dossier de candidature pour le prix Excellence et qu'il n'a pas été retenu à la CALM précédente, n'hésitez pas à le transformer en présentation professionnelle.

Définition

Une présentation fait écho à une politique, une expérience, une pratique, une stratégie, un programme ou un changement qui a permis d'améliorer l'expérience de loisir des usagers et favorisé ses conditions de réalisation.

Elle peut aussi avoir pour objet de transmettre des connaissances sur un sujet particulier qui préoccupe le milieu du loisir municipal.

La présentation doit répondre aux questions quoi, pourquoi et comment, et décrire les résultats et effets obtenus.

Format et durée

Les présentations peuvent être d'une durée variable suivant le type d'ateliers dans lesquels elles s'inscrivent. On distingue ainsi :

- les présentations professionnelles standard : durée de 25 minutes (exposé de 20 minutes et période de questions de 5 minutes), intégrées dans des ateliers thématiques d'une durée de 1 h 15 minutes chacun;

- les présentations interactives : mise en commun d'expériences, d'idées et de réflexions, évaluation collective, durée de 1 h 15;
- les panels : quelques spécialistes discutent d'une question devant un auditoire, durée de 1 h 15;
- les présentations d'expertise : exposé par un professionnel spécialisé sur un sujet de préoccupation actuel en loisir municipal, durée de 1 h 15.

Principaux critères de sélection

Comme le nombre de présentations est limité, vu les contraintes de temps et d'espace, un processus de sélection a été prévu, dont les principaux critères sont :

- pertinence du sujet aux sous- thèmes (voir ci-dessous);
- contribution à l'avancement des pratiques;
- aspect novateur;
- dimension interactive.

Les sujets abordés devront notamment :

- contribuer à outiller les participants, favoriser leur proactivité et leur permettre de mieux faire face aux divers changements auxquels ils sont confrontés quotidiennement;
- faire état des tendances qui se dessinent en matière d'offre de service au profit des diverses clientèles en milieu municipal;
- fournir l'occasion de réfléchir et de débattre de l'évolution du rôle de la municipalité en matière de loisir public.

Horaire

Les présentations se dérouleront le mercredi 2 octobre de 10h30 à 14h30 ainsi que le jeudi 3 octobre de 10 h 30 à 16 h 15.

Conditions de participation

Les présentateurs devront être inscrits comme délégués ou exposants à la CALM 2019. Des invités, en plus du présentateur, pourront participer à la présentation sans frais supplémentaires. Les frais de déplacement et de séjour de ces invités seront toutefois la responsabilité du présentateur. Aucun rabais d'inscription ou remboursement de frais de déplacement ne sera accordé aux présentateurs.

Les présentateurs dont les projets auront été retenus devront envoyer à l'organisation de la CALM un résumé de leur présentation d'un maximum de 100 mots dès qu'ils auront eu confirmation de leur sélection. Cet envoi devra aussi inclure le titre définitif de la présentation (maximum de 10 mots), le nom

exact de l'organisme ou du groupe représenté s'il y a lieu, ainsi que le nom, la fonction et les coordonnées de chaque présentateur.

Environ un mois avant la CALM, les présentateurs devront envoyer à l'organisation de la CALM un PowerPoint de leur présentation. Si ce PowerPoint n'a pas été reçu à la date indiquée ci-dessous, la présentation pourrait être retirée du programme et annulée. Les présentateurs acceptent également que ce PowerPoint soit téléchargeable sur le site de l'AQLM.

Échéancier

- Date limite d'envoi du formulaire de soumission d'une présentation : **18 mars 2019**
- Annonce de sélection ou de refus : **8 avril 2019**
- Envoi du résumé (avec titre, nom de l'organisme ou du groupe, nom, fonction et coordonnées du ou des présentateurs) **15 avril 2019**
- Inscriptions CALM2019 **14 mai 2019**
- Envoi du PowerPoint **9 septembre 2019**

Lien du formulaire http://www.loisirmunicipal.qc.ca/Form_projet.asp
à remplir avant le **18 mars 2019**.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Joëlle Derulle :
jderulle@loisirpublic.qc.ca